



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 7 février 2025 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme Khady FOFANA, M. Arnaud PERICARD, Mme Leïla LARIK, M. Alain-Xavier FRANCOIS, Mme Fatima AAZIZ, Mme Sandrine HERTIG, M. Kiran STIOUI-GURUNG, Mme Zoubida KHATTALA, M. Lahcen BAYLAL, Maires-adjoints.

Mme Fatma SERIR (à partir du point 4), Mme Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme Mirtha HENRIOL, M. Salah KOBBI, M. Larbi OUHAMMOU, Mme Eduarda RODRIGUES-PINTO, Conseillers municipaux délégués.

Mme Rolande CHAVANNE, M. Erick PELEAU, M. Jérémie LAGARDE, Mme Mariam KANTE (à partir du point 2), M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Bachir HADDOUCHE, Maire-adjoint donne pouvoir à M. Larbi OUHAMMOU,

Mme Joanna MOHAMED, conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à Mme Zoubida KHATTALA,

M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, conseiller municipal donne pouvoir à Mme Fatma SERIR (à partir du point 4)

M. Gaoussou KEITA, conseiller municipal donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL

ABSENTS :

Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée (jusqu'au point 3)

M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal (jusqu'au point 3)

Mme Mariam KANTE, Conseillère municipale (jusqu'au point 1)

M. Christophe DOUAY, conseiller municipal

Mme Yaël LEVY, conseillère municipale

M. Abdel AIT OMAR, conseiller municipal

Mme Sandrine PAYET, conseillère municipale

Mme Emmanuelle SAUNIER, conseillère municipale

M. Abdelaziz BENTAJ, conseiller municipal

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Rolande CHAVANNE, Conseillère municipale, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Date d'affichage : **11 AVR. 2025**

SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2024

PARTENARIATS EXTERIEURS ET COHESION

- 1- Approbation de l'avenant n°1 au Contrat de Développement Département – Ville (C.D.D.V) pour la période 2024-2026
- 2- Approbation de la convention de versement de subvention accordée par la Métropole du Grand Paris (M.G.P) au titre du « Fonds Energies métropolitain »
- 3- Communication du rapport d'activités relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Commune de Villeneuve-la-Garenne pour l'année 2024
- 4- Approbation des conventions avec l'Education Nationale et la Ville pour l'organisation de l'enseignement de la natation et des activités physiques et sportives dans le cadre des enseignements réguliers à taux minimum d'encadrement

EDUCATION

- 5- Approbation de la convention entre la Ville et l'Education Nationale dans le cadre du projet « Notre Ecole Faisons La Ensemble » (N.E.F.L.E) des écoles maternelles Jean Jaurès et Sonia Delaunay
- 6- Approbation de la convention entre la Ville et les établissements scolaires du second degré relative au dispositif d'accueil de collégiens et lycéens exclus temporairement

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

- 7- Communication du rapport d'activités relatif au développement du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (S.I.A.A.P.) pour l'année 2023
- 8- Communication du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C) pour l'année 2023
- 9- Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023
- 10- Communication du rapport annuel d'activités de la régie autonome en charge de la gestion du parking municipal du centre-ville pour l'exercice 2023
- 11- Communication du rapport sur le développement durable au sein de la Commune de Villeneuve-la-Garenne pour l'année 2024
- 12- Approbation et signature d'une convention tripartite entre l'entreprise SIRIUS IMMOBILIER, la Ville et le Syndicat mixte Autolib' Vélib' portant sur l'implantation d'une station Vélib' dans la zone d'activités des Chanteraines
- 13- Approbation du règlement et du montant des récompenses dans le cadre du concours communal des balcons et jardins fleuris
- 14- Acquisition par la Ville des parcelles anciennement F 351 et F 360 devenues F 387 et F 382 sis 69 et 73 avenue Jean Moulin à Villeneuve-la-Garenne appartenant à la S.E.M. QUODAM
- 15- Approbation du contrat d'acquisition par la Commune de Villeneuve-la-Garenne du bateau stationnaire « Jade » situé au 257 quai d'Asnières à Villeneuve-la-Garenne
- 16- Approbation de la suppression de la servitude de passage au profit de la Ville et de la rétrocession de la future placette sise boulevard Galliéni à Villeneuve-la-Garenne
- 17- Bilan annuel des cessions et des acquisitions immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2024

SECURITES JURIDIQUES

- 18- Approbation de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) avec la Caisse des Allocations Familiales (C.A.F.)
- 19- Approbation et signature d'une convention de partenariat entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Villeneuve-la-Garenne
- 20- Approbation d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et la gestion d'un distributeur automatique de denrées alimentaires

FINANCES

21- Autorisation de la prise de participation de la Ville de Asnières-sur-Seine dans la Société Publique Locale (S.P.L) SEINE PARK et approbation des modifications des statuts et du pacte d'actionnaires de la SPL SEINE PARK

22- Débat d'orientation budgétaire 2025 pour le budget principal de la Ville

Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. PELAIN, Maire :

Chers collègues merci de prendre place. Nous allons pouvoir faire l'appel. Mme Rolande CHAVANNE, je crois que c'est à vous ce soir. Allez-y, si personne ne s'y oppose évidemment. Allez-y.

Mme Rolande CHAVANNE procède à l'appel.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc commencer ce Conseil municipal. La commission technique et la commission des finances se sont tenues le 10 février dernier. La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 4 février dernier.

Approbation du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2024

M. PELAIN, Maire :

Je mets à l'approbation le compte rendu du 5 décembre 2024. Est-ce qu'il y a des remarques ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE

Le compte rendu de la séance du 5 décembre 2024.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

1- Approbation de l'avenant n°1 au Contrat de Développement Département – Ville (C.D.D.V) pour la période 2024-2026

Rapporteur : M. le Maire

La commune de Villeneuve-la-Garenne bénéficie pour la période 2024-2026 du Contrat de Développement Département-Ville (C.D.D.V) en partenariat avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine pour financer 7 000 000 € de projets en investissement et 2 194 835 € en fonctionnement. Ce contrat a été approuvé par délibération, lors de la séance du Conseil Municipal du 10 octobre 2024.

Le Conseil Départemental souhaite déroger à l'article 9 du C.D.D.V pour permettre l'intégration de nouvelles actions dédiées à la prévention de la délinquance au sein des programmations de fonctionnement dans le contrat en cours. Le présent avenant a pour objet de procéder à l'ajout des subventions départementales de fonctionnement en matière de prévention de la délinquance à partir de 2025. Le montant de l'aide en faveur de la prévention de la délinquance prévu dans l'avenant pour la Commune de Villeneuve-la-Garenne est de 57 000 €, soit 28 500€ en 2025 et 2026.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 au contrat de développement Département-Ville pour la période 2024-2026. »

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

- **APPROUVE**

L'avenant n°1 au contrat de développement Département-Ville pour la période 2024-2026.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

2- Approbation de la convention de versement de subvention accordée par la Métropole du Grand Paris (M.G.P) au titre du « Fonds Energies métropolitain »

Rapporteur : M. le Maire

La commune de Villeneuve-la-Garenne a sollicité la Métropole du Grand Paris dans le cadre de son dispositif du « Fonds Energies métropolitain » pour le projet de réalisation de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Verne, d'un montant prévisionnel de 2 641 430€ H.T. La Métropole du Grand Paris a répondu favorablement à cette sollicitation en accordant une subvention totale de 1 320 715 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de versement de subvention pour le projet cité ci-dessus avec la Métropole du Grand Paris.

M. PELAIN, Maire :

Pour préciser, ce même projet a reçu 1 067 000 € du Fonds Vert plus une Dotation Politique de la Ville d'un montant de 152 580 €.

Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention de versement de subvention pour le projet cité ci-dessus avec la Métropole du Grand Paris.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

3- Communication du rapport d'activités relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Commune de Villeneuve-la-Garenne pour l'année 2024

Rapporteur : Mme Leila LARIK

Dans le cadre de l'égalité entre les femmes et les hommes, plusieurs actions ont été mises en place avec une attention particulière portée à l'accompagnement des parcours professionnels et la réduction des écarts au sein des ressources humaines. Sur la refonte du régime indemnitaire, un travail est en cours pour réajuster le régime indemnitaire afin de réduire les écarts entre les femmes et les hommes. Cela devrait permettre une réduction des inégalités salariales. Également un accompagnement équitable des parcours professionnels des femmes qui seront accompagnées de manière plus équitable avec une attention particulière portée à leur accès aux postes de responsabilité. Une sensibilisation également contre toutes formes de discriminations et de violences sexistes. Des dispositifs de sensibilisation seront mis en place pour prévenir toutes formes de discriminations ou de violences sexistes sur le lieu du travail. Mais également une articulation en vie professionnelle et vie privée, des mesures pour faciliter l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie pour les femmes au travail. La promotion du bien-être et de l'égalité, bien évidemment des actions sont mises en place pour améliorer la qualité du travail en faveur des femmes, notamment à travers un plan de formation spécialisée pour le personnel visant à sensibiliser et à mieux former les équipes municipales aux questions liées à l'égalité. Les formations spécifiques : des formations des équipes municipales (police, accueil, tout ce qui est lié aux équipes sportives également) sur la détection des signes de violences sexistes et la gestion des victimes. Sur la partie politique publique, plusieurs objectifs ont été atteints pour promouvoir l'égalité des genres notamment par la création d'un label qui s'appelle « Place à l'action » pour rendre visible l'action municipale. Le renforcement du maillage territorial avec une volonté d'améliorer la couverture territoriale pour agir sur l'égalité et la prévention des violences. Un volet sur la santé et le bien-être des femmes. Une attention particulière est portée à l'accès des femmes à la santé et à leur bien-être global avec des actions spécifiques pour promouvoir un égal accès à la santé. Le sport qui est considéré comme un outil puissant pour contribuer également à une égalité réelle entre les femmes et les hommes en offrant à tous des opportunités égales dans le domaine sportif. Bien évidemment la culture, avec la promotion de la culture de l'égalité dès le plus jeune âge, est un axe fort également visant à déconstruire les stéréotypes de genre et à promouvoir une culture inclusive. Sur la partie emploi et entrepreneuriat, il est aussi question de favoriser un accès égal des femmes et des hommes, bien évidemment, à l'emploi et à la création d'entreprises avec un accompagnement renforcé pour les femmes entrepreneurs. Un volet sur la prévention des violences sexistes et sexuelles, un des grands axes de la politique publique, avec la prévention des violences sexistes et sexuelles avec des actions de sensibilisation des jeunes et de formation des professionnels à la détection de ces violences. Un renforcement du repérage et de l'accompagnement des victimes, bien évidemment, les actions visent à améliorer la prise en charge des victimes de violences avec un accent sur le renforcement du maillage territorial qui est juste essentiel, la mobilisation des femmes-relais et la création de moyens diversifiés pour mettre les victimes à l'abri. Agir sur le sentiment de sécurité dans l'espace public, bien évidemment, et améliorer la perception des femmes dans l'espace public fait aussi partie de nos priorités. Je souligne également la présidence du réseau égalité femmes-hommes facilitant bien évidemment la collaboration avec d'autres communes et des échanges sur les bonnes pratiques.

En résumé, le rapport met l'accent sur des actions ambitieuses et coordonnées pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes avec des mesures concrètes en matière de formation, de santé, d'emploi, de prévention des violences et la promotion de la culture à l'égalité. Ces actions sont soutenues par des campagnes innovantes, des événements de sensibilisation et un réseau d'acteurs pour lutter efficacement contre les inégalités et les violences faites aux femmes dans notre Commune. La Ville de Villeneuve-la-Garenne s'affirme comme un acteur clé dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes avec des projets impliquant tous les services municipaux et nos partenaires locaux, ainsi qu'à la population.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche de long terme. Le travail entamé en 2024 continuera à porter ses fruits dans les années à venir grâce à une mobilisation collective et un engagement constant des différents acteurs. Le rapport sur l'égalité femmes-hommes dresse un état des lieux offrant une photographie de la situation à l'instant T, tout en soulignant l'évolution constante de nos enjeux avec des perspectives bien évidemment pour 2025. Il s'agit d'évaluer, de repenser et de réajuster les stratégies mises en place. Ce rapport met également en lumière l'importance du travail collectif et de la réussite partagée contribuant au rayonnement de la Ville et à l'atteinte de nos objectifs communs.

Pour finir, je tiens à remercier Monsieur le Maire pour la confiance qu'il m'accorde ainsi que pour son engagement sans faille en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Je tiens à remercier également mes collègues élu.e.s avec qui je travaille en partenariat pour leur soutien constant. Je tiens à exprimer ma reconnaissance envers notre chargée de mission prévention égalité Mme Isabelle MONARD pour son engagement sans faille, sa prise d'initiative, son professionnalisme et son aptitude à coordonner et piloter toutes les actions qui sont menées sur le terrain. Bien évidemment, je remercie également tous les services pour leur implication en faveur de l'égalité notamment en proposant des actions innovantes. Enfin je souhaite saluer bien évidemment nos différents partenaires, nos associations et nos habitants, pour leur engagement quotidien sur le terrain.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024. Merci. »

M. PELAIN, Maire :

Merci Mme LARIK. M. PELEAU s'il vous plait.

M. PELEAU :

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Bien que notre groupe d'élus soit composé exclusivement d'hommes, nous tenons à confirmer très fortement notre soutien aux différentes actions menées par la municipalité actuelle, élu.e.s et services. Face aux évolutions dans notre société, nous pourrions croire que les choses s'améliorent. C'est vrai, il y a certainement des améliorations. Par contre à la lecture des chiffres terribles du rapport proposé, ce qui saute violemment aux yeux, c'est la lenteur de cette évolution et le nombre tellement conséquent de bouleversements à effectuer dans les mentalités de notre société. Nous sommes convaincus que face à la démonstration quotidienne d'une pseudo-supériorité masculine, la sensibilité féminine apporterait tellement plus à une humanité en manque d'égalité, de féminisme. Notre groupe se tiendra toujours aux côtés de la municipalité dans sa lutte au profit d'une véritable égalité femmes-hommes. Merci.

M. PELAIN, Maire :

Merci M. PELEAU. Y-a-t-il d'autres remarques ? M. MASSOU.

M. MASSOU :

Moi aussi je voudrais féliciter ceux qui ont rédigé ce rapport, il est vraiment très complet et très intéressant. Je pointe juste l'absence, parce que ça fait partie du débat dans l'actualité de la réforme des programmes scolaires avec l'enseignement de ces thèmes-là dans les écoles primaires, et notamment sur tout ce qui est en rapport à l'inceste, à la sexualité des enfants pour les prévenir contre des comportements qui malheureusement dans cette société sont très développés. Je pense qu'il y a une action aussi à mener qui rejoint le combat pour l'égalité hommes-femmes sur ce terrain-là. Merci.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Allez-y.

Mme KANTE :

Bonsoir à tous et à toutes. Je tenais à apporter mon soutien justement aux actions qui ont été menées autour de cette sensibilisation à l'égalité femmes-hommes, ayant participé à beaucoup des ateliers proposés par Madame MONARD. Je trouve vraiment que c'est très adapté, c'est innovant et j'espère que ça va continuer comme ça puisque la Ville vraiment, elle est passée sur un autre registre et je tenais vraiment à apporter mon soutien à ce niveau-là. Merci beaucoup.

M. PELAIN, Maire :

Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous devons prendre acte de la présentation de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ou d'abstention ? Je vous remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

De la présentation du rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

4- Approbation des conventions avec l'Education Nationale et la Ville pour l'organisation de l'enseignement de la natation et des activités physiques et sportives dans le cadre des enseignements réguliers à taux minimum d'encadrement

Rapporteur : Mme Khady FOFANA

Depuis des années, l'Education Nationale et la Ville de Villeneuve-la-Garenne organisent l'enseignement de la natation et des activités physiques et sportives dans le cadre des enseignements réguliers. Ce dispositif est régi à travers deux conventions (l'une pour la natation et l'autre pour les activités physiques et sportives). Elles expirent en janvier 2025 et elles doivent être renouvelées expressément.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver deux nouvelles conventions en partenariat avec l'Education Nationale afin de préciser les modalités de mise à disposition de locaux, de matériels municipaux, personnels, et déroulement des cycles d'enseignement (par référence à la circulaire du 6 octobre 2017), dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune de Villeneuve-la-Garenne, jointes en annexe.

Elles ont pour objectif :

- De définir les conditions et obligations régissant l'utilisation des locaux et équipements sportifs de la Ville ainsi que son personnel mis à disposition à titre gracieux au profit de l'Education Nationale, pour y pratiquer les activités physiques et sportives dans le cadre du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville ;
- Les taux d'encadrement spécifique des activités.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la signature de deux conventions entre la Commune et l'Education Nationale pour une durée de 6 ans ferme.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

De procéder à la signature de deux conventions entre la Commune et l'Education Nationale pour une durée de 6 ans ferme.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

5- Approbation de la convention entre la Ville et l'Education Nationale dans le cadre du projet « Notre Ecole Faisons La Ensemble » (N.E.F.L.E) des écoles maternelles Jean Jaurès et Sonia Delaunay

Rapporteur : Mme Khady FOFANA

Le Conseil National de Refondation de l'Ecole a mis en place un Fonds d'Innovation Pédagogique pour financer des projets innovants dans les écoles maternelles et élémentaires. Ces projets, conçus par les enseignants, doivent être coconstruits avec les collectivités territoriales. J'en profiter pour remercier les services puisque depuis que ces projets ont été portés, ça se passe très bien.

Dans ce cadre, les équipes pédagogiques des écoles maternelles Jean Jaurès et Sonia Delaunay ont souhaité ajouter divers éléments dans leurs cours d'école dans un projet intitulé « Développer le jeu par l'aménagement des espaces extérieurs pour des élèves plus heureux en favorisant leurs apprentissages ». Ce projet a obtenu de la commission un financement pour la totalité du projet pour la somme 32 100 € T.T.C.

Il se décompose en trois parties avec trois modes de financements différents :

- Une partie artistique sous la forme d'une fresque réalisée sur un mur de la cour de chaque école. Cette prestation a été réglée directement par l'Education Nationale.
- Des équipements pour les deux cours d'école (cuisines, parcours de motricité et instruments de musiques) qui feront l'objet d'une demande de subvention pour un montant de 23 250 € pour que ces achats soient effectués directement par la Ville.
- Des frais d'installation et de scellement pour chaque objet qui resteront à la charge de la Ville.
- Le versement de la subvention d'un montant de 23 250 € T.T.C se fera par les services de l'Education Nationale selon les dispositions contenues dans la convention de financement.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver :

1. La convention de financement dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique, pour un montant de 23 250 € pour financer les différents équipements de cours figurant dans le projet du Conseil National de la Refondation des écoles maternelles Jean Jaurès et Sonia Delaunay ;
2. De financer les frais d'installation et de scellement pour chaque objet.

M. PELAIN, Maire :

Merci- Y-a-t-il des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La convention de financement dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique, pour un montant de 23 250 € pour financer les différents équipements de cours figurant dans le projet du Conseil National de la Refondation des écoles maternelles Jean Jaurès et Sonia Delaunay ;

De financer les frais d'installation et de scellement pour chaque objet.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

6- Approbation de la convention entre la Ville et les établissements scolaires du second degré relative au dispositif d'accueil de collégiens et lycéens exclus temporairement

Rapporteur : Mme Khady FOFANA

Suite à la réorganisation de la Direction de l'Éducation en 2024, le dispositif d'accueil des collégiens et lycéens exclus temporairement est mis en œuvre par le service enfance, action éducative et parentalité. Il s'inscrit plus largement dans une mission de prévention du décrochage scolaire. C'est une thématique commune et prioritaire pour les acteurs éducatifs du territoire. Le but est de proposer une prise en charge des élèves exclus afin d'éviter qu'ils restent sans occupation à leur domicile ou à l'extérieur. C'est aussi un moyen d'accompagner la sanction de fonction éducative. La circulaire prévoit la possibilité de mettre en place un partenariat local entre les établissements et des services de la Ville ou acteurs associatifs pour prévenir l'exclusion et, le cas échéant, participer à l'accueil et au suivi des élèves exclus. Ce dispositif s'inscrit à la fois dans une perspective de prévention et de sanction.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention entre la Ville et les établissements scolaires du second degré relative au dispositif d'accueil de collégiens et lycéens de Villeneuve-la-Garenne exclus temporairement.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Allez-y.

M. LAGARDE :

Bonjour à toutes et tous. C'était juste pour dire l'importance que je mets à ce dispositif. J'ai été longuement parent d'élèves élu et c'est quelque chose de très important et je trouve que vous faites un bon travail là-dessus. Le fait est qu'actuellement dans l'actualité, on a beaucoup d'interventions sur les problématiques de la jeunesse et de l'autorité. Et là c'est quelque chose qui vraiment va dans le bon sens d'après moi puisque ça permet aux jeunes effectivement de ne pas rompre avec le système scolaire, mais aussi d'être face à la première autorité importante de l'État. Donc voilà je voulais vous féliciter là-dessus et dire que c'est quelque chose qui nous apparaît très important.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Pas d'autres remarques ? Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention entre la Ville et les établissements scolaires du second degré relative au dispositif d'accueil de collégiens et lycéens de Villeneuve-la-Garenne exclus temporairement.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

7- Communication du rapport d'activités relatif au développement du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (S.I.A.A.P.) pour l'année 2023

Rapporteur : M. Frédéric RARCHAERT

La Commune de Villeneuve-la-Garenne a délégué la compétence du traitement des eaux usées au Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (S.I.A.A.P), structure interdépartementale dédiée au transport et à l'épuration des eaux usées des communes des quatre départements centraux de la région parisienne et de 163 communes de la grande couronne associées par convention, représentant 9,2 millions d'usagers franciliens et 1 900 km² de territoire de collecte. Le rapport d'activités a fait l'objet d'une communication et d'un examen préalable au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville en date du 4 février 2025.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités et de développement durable du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne pour l'année 2023.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Nous devons donc prendre acte. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

Du rapport d'activités et de développement durable du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne pour l'année 2023.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

8- Communication du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C) pour l'année 2023

Rapporteur : M. Kiran STIOUI-GURUNG

Créé en 1924, pour assurer la distribution d'électricité, le S.I.P.P.E.R.E.C a élargi progressivement son champ d'action aux énergies renouvelables et aux communications électroniques, pour aider les collectivités à relever les défis de la transition énergétique et du numérique. Il regroupe, avec ses 4 compétences confondues, 119 collectivités territoriales. Le rapport d'activités a fait l'objet d'une communication et d'un examen préalables au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville en date du 4 février 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication du rapport annuel du S.I.P.P.E.R.E.C pour l'année 2023.

M. PELAIN, Maire :

Pas de remarques ? Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

De la communication du rapport annuel du S.I.P.P.E.R.E.C pour l'année 2023.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

9- Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023

Rapporteur : M. Frédéric RARCHAERT

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la délégation de service public de l'assainissement pour l'exploitation et le renouvellement du réseau d'assainissement territorial à Villeneuve-la-Garenne a été attribuée à la société SUEZ Eau France pour une durée de 8 ans. Le rapport a fait l'objet d'une communication et d'un examen au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) de la Ville lors de la séance du 4 février 2025.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Allez-y M. MASSOU.

M. MASSOU :

Ce rapport qui traite de la délégation à SUEZ du service public de l'eau et de l'assainissement avec un contrat qui a été signé en 2020 et qui est valable jusqu'à 2028 pose un souci parce que de plus en plus de collectivités sont dans une démarche de reprendre elles-mêmes par un service public tout ce qui est gestion de l'eau et de l'assainissement. L'eau est un bien commun et ne pouvant pas être soumis, soit à la concurrence, soit à de la spéculation via des sociétés privées et donc je pense qu'il serait bien qu'il y ait une réflexion qui démarre sur comment en 2028 ce système-là s'arrête pour passer à une régie publique de l'eau. Merci.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Pas d'autres remarques ? Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

Du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

10- Communication du rapport annuel d'activités de la régie autonome en charge de la gestion du parking municipal du centre-ville pour l'exercice 2023

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

Il vous a été communiqué le rapport d'activités de la régie autonome du parking municipal du centre-ville pour l'année 2023. Le rapport d'activités a fait l'objet d'une communication et d'un examen préalables au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville en date du 4 février 2025.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport de la régie autonome du parking municipal du centre-ville pour l'année 2023.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Pas de remarques ? Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

Du rapport de la régie autonome du parking municipal du centre-ville pour l'année 2023.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

11- Communication du rapport sur le développement durable au sein de la Commune de Villeneuve-la-Garenne pour l'année 2024

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

Bien que la Ville de Villeneuve-la-Garenne ne soit pas contrainte par la législation et la réglementation en vigueur, il est d'usage depuis 2017, de présenter au Conseil municipal, préalablement au débat concernant les orientations budgétaires de la Ville, un rapport spécifique en matière de développement durable au sein de la collectivité.

Je profite du moment pour remercier nos agents présents au quotidien et investis à porter le développement durable au sein de notre Ville, grâce à qui tous ces projets ont pu aboutir en 2024, et dans le rapport vous pouvez constater qu'ils sont nombreux, et qui vont porter aussi tous les projets du coup à planifier en 2025.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport 2024 en matière de développement durable au sein de la Collectivité.

M. PELAIN, Maire :

Merci- Allez-y M. PELEAU.

M. PELEAU :

Suite à la lecture de ce rapport, je déplore pour notre groupe ayant créé un groupe de travail sur les navettes, je regrette de ne pas le voir mentionné dedans et surtout de ne plus avoir aucune nouvelle par rapport aux nombreuses réunions qui ont été faites. Donc ce que j'espère, c'est que ce projet n'est pas oublié, qu'il est juste reporté. Et puis je suis conscient que la conjoncture actuelle ne se prête pas à des investissements lourds, puisque celui-ci en était un, mais je n'aimerais vraiment pas, parce que c'est attendu par nos concitoyens, que ce soit complètement oublié. Merci.

M. PELAIN, Maire :

M. MASSOU.

M. MASSOU :

Ce rapport est très riche et traite d'une diversité de sujets très grande. J'en ai pointé 2 ou 3 qui vont me faire sortir sans doute de l'opposition constructive. Le premier, c'est que je découvre dans ce rapport qu'il y a eu le 24 janvier des vœux au personnel communal. Je pense qu'on est la seule collectivité qui n'invite pas l'ensemble des élus. Le personnel n'est pas la propriété ni du maire, ni de la majorité, ni de l'exécutif. Moi j'avais toujours assisté aux vœux du personnel. Dans toutes les communes, l'ensemble des élus sont invités aux vœux du personnel. Au niveau du Département, l'ensemble des élus sont invités aux vœux du personnel. Et ici, la majorité ou le maire se réservent le droit d'assister seuls pour avoir un rapport direct avec le personnel, ça serait sans doute dangereux que les élus d'opposition puissent avoir ce rapport-là convivial au moment des vœux. Première remarque. Deuxième remarque, l'A86 vient souvent maintenant dans le débat, avec mes collègues de l'opposition de droite qui sortent une publication où ils regrettent que cette Ville soit coupée par l'A86. Dans le rapport, il est pointé des mesures d'amélioration. Je ne l'ai jamais fait, mais je veux rappeler quand même qu'à la fin des années 70, début 80, il y a eu une grande lutte dans cette Ville menée par la gauche pour que l'A86 soit enterrée dans la traversée de Villeneuve-la-Garenne. C'était face à M. PREVOT qui défendait l'opposé, qui a obtenu qu'elle passe mais en surface. Cette lutte était animée notamment par mon ancien collègue décédé Jacques BRUNHES. Et donc je le rappelle, parce que ça ne va pas de soi, que ce qui existe n'aurait pas pu être autrement. On aurait pu avoir une autre ville non-coupée en 2 si à l'époque l'opinion de ses citoyens et de ses élus avait été entendue. Dernière remarque, le rapport pointe que le Territoire Boucle Nord fait la demande ou a acté l'idée qu'il pourrait y avoir sur les transports un prolongement de la ligne 4 du métro, proposition que j'ai faite depuis longtemps, je crois que j'ai même une page Facebook qui porte ce thème-là, que je n'alimente plus depuis un bout de temps parce que j'étais passé à autre chose. J'étais passé à autre chose pourquoi ? Parce qu'en 2023, il y a eu un projet de ligne 19 du Grand Paris Express, le Parisien le traitait dans son édition du 4 avril 2023, et ce projet reliait Nanterre, Argenteuil et Saint-Denis, avec la possibilité qu'il passe par Villeneuve-la-Garenne avec une station de cette ligne à Villeneuve-la-Garenne. C'était la première version. La Région a cédé, sous la pression des élus notamment du Val d'Oise, pour que le tracé soit modifié. J'ai leur déclaration de conférences de presse, ils se sont battus et la Région a cédé à ces élus du Val d'Oise. Maintenant cette ligne 19 ne passera plus par Villeneuve-la-Garenne et va desservir le casino d'Enghien, le lac d'Enghien et rejoindre le triangle de Gonesse. Le triangle de Gonesse, je rappelle qu'il est plus actuellement en débat pour savoir si on conserve les terres agricoles ou si on le transforme en grand centre commercial à tout va. Et donc je ne comprends pas qu'il n'y ait pas eu plus de lutte, notamment de notre maire, au Conseil régional pour défendre cette ligne 19 qui aurait pu passer par Villeneuve-la-Garenne. Voilà donc une bataille de perdue. Alors évidemment, on peut parler de la ligne 4 qui doit traverser sous la Seine pour venir ici. La ligne 19, c'était beaucoup plus simple et en plus c'était la ligne du Grand Paris qui rejoignait la Défense et après Roissy. Je pense que c'est dommage pour la Ville et je pense que c'est une erreur politique. Merci.

M. PELAIN, Maire :

Vous restez toujours constructif M. MASSOU. 3 points. Peut-être que la ligne 19, le tracé a été modifié mais on était quand même sur des intentions uniquement sur cette conférence de presse. On s'est quand même battu pour la ligne 4, on est en train de se battre pour la ligne 4 donc je ne vois pas en quoi il y a une différence entre se battre pour la ligne 19 ou la ligne 4. C'est la ligne 4 qui a été choisie dans le cadre des échanges avec le Territoire et les villes alentours pour qu'il puisse y avoir une station à Villeneuve-la-Garenne. Pour ce qui est de l'A86 dont vous nous rappelez ces hautes luttes d'il y a 50 ans. On travaille aujourd'hui avec M. Mohamed GNABALY, maire de L'Ile-Saint-Denis, notre voisin le plus proche, justement sur la possibilité non pas d'enfourer l'A86, vous imaginez bien, mais au moins d'avoir des murs anti-bruit de chaque côté, ce qui n'a pas été le cas lors des Jeux Olympiques et éventuellement pour pouvoir totalement la recouvrir. Donc c'est un travail que l'on fait en commun et notre collègue M. Denis DATCHARRY milite également sur ce point-là auprès du Département. Pour ce qui est des vœux du personnel communal, nous avons eu la joie de vous accueillir vraiment avec grand plaisir aux vœux de la population. Personne n'a eu peur de vous accueillir à ce moment-là. Il y avait plus de 600 personnes et vous avez pu échanger tout à fait librement. Donc vous voyez, il n'y a pas de volonté de bloquer l'entrée à qui que ce soit et surtout pas à une opposition constructive.

M. PELEAU, la navette évidemment n'est pas oubliée, mais vous l'avez souligné, nous traversons et ça va être, vous avez dû lire le rapport, le ROB, les budgets sont restreints sur cette année 2025 qui vient, donc ce n'est sûrement pas oublié parce que vous l'avez bien dit, c'est un vrai besoin, une demande de la population, mais il faut qu'on retravaille ce projet-là pour faire en sorte d'être accompagné et que la Ville puisse le porter financièrement.

M. FRANCOIS :

Dans le rapport en fait page 10, on explique justement que ça a été fait en 2024, qu'il y a eu ce bilan de fait et les différents scénarii. Et page 13, c'est écrit qu'en 2025, on recherche les financements pour pouvoir la sortir.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Il n'y a pas d'autre remarque. Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

• **PREND ACTE**

De la communication du rapport 2024 en matière de développement durable au sein de la Collectivité.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

12- Approbation et signature d'une convention tripartite entre l'entreprise SIRIUS IMMOBILIER, la Ville et le Syndicat mixte Autolib' Vélib' portant sur l'implantation d'une station Vélib' dans la zone d'activités des Chanteraines

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

En juillet 2024, la Ville de Villeneuve-la-Garenne a souhaité développer une nouvelle station Vélib' dans la zone d'activités des Chanteraines. La société SIRIUS IMMOBILIER, propriétaire et mandataire immobilier du parc d'activités des Chanteraines, a répondu positivement à notre demande d'accompagner la Ville en assurant le portage financier du projet, et notamment des études préalables, de l'installation et des coûts annuels d'exploitation. L'objet de cette station est de permettre aux salariés travaillant dans cette zone d'activité, de rejoindre rapidement et via des mobilités douces, les gares RER C et D de Gennevilliers et de Saint-Denis, en empruntant la voie verte départementale comprenant une piste cyclable à double sens, reliant Gennevilliers à l'avenue de Verdun via le boulevard Charles de Gaulle et l'avenue du Maréchal Leclerc, et dont les travaux débiteront au 4^{ème} trimestre 2024. La prise en charge des études préalables à l'implantation ainsi que les frais d'exploitation seront pris en charge par la société SIRIUS IMMOBILIER.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver et de signer une convention tripartite entre l'entreprise SIRIUS IMMOBILIER, la Ville et le Syndicat Mixte Autolib' Velib' portant sur l'implantation d'une station Velib' dans la zone d'activités des Chanteraines.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

De signer une convention tripartite entre l'entreprise SIRIUS IMMOBILIER, la Ville et le Syndicat Mixte Autolib' Velib' portant sur l'implantation d'une station Velib' dans la zone d'activités des Chanteraines.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

13- Approbation du règlement et du montant des récompenses dans le cadre du concours communal des balcons et jardins fleuris

Rapporteur : M. Frédéric RARCHAERT

La Ville de Villeneuve-La-Garenne organise un concours « Jardins, jardins partagés et balcons fleuris », ouvert gratuitement aux Villénogarennois. La Commune s'investit dans le fleurissement et l'amélioration de son cadre de vie par la valorisation des végétaux « vivants », participant ainsi à embellir la Ville et améliorer la biodiversité sur son territoire. La Ville souhaite donc valoriser l'investissement des habitants dans le fleurissement de leur habitation et développer un environnement de qualité.

Pour ce concours, la Ville a mis en place un règlement du concours et prévoit d'allouer des chèques-cadeaux « Truffaut » pour un montant global de 740 € T.T.C pour la répartition suivante :

- Premier prix : trois candidats soit un par catégorie (jardins, jardins partagés et balcons fleuris) peuvent recevoir une récompense de 100 € ;
- Deuxième prix : trois candidats soit un par catégorie (jardins, jardins partagés et balcons fleuris) peuvent recevoir une récompense de 50 € ;
- Troisième prix : trois candidats soit un par catégorie (jardins, jardins partagés et balcons fleuris) peuvent recevoir une récompense de 30 € ;
- Prix d'honneur : vingt candidats peuvent recevoir une récompense de 10 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal, d'approuver le règlement joint et le montant des récompenses du concours « Jardins, jardins partagés et balcons fleuris.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le règlement joint et le montant des récompenses du concours « Jardins, jardins partagés et balcons fleuris ».

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

14- Acquisition par la Ville des parcelles anciennement F 351 et F 360 devenues F 387 et F 382 sis 69 et 73 avenue Jean Moulin à Villeneuve-la-Garenne appartenant à la S.E.M. QUODAM

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du quartier, l'acquisition des parcelles cadastrées section F n°387 et section F n° 382, formant la contre-allée Jean-Moulin et propriétés de la QUODAM est nécessaire pour clarifier la domanialité publique et ainsi officialiser le passage des riverains sur cette voie. Cette allée comprend des réseaux d'assainissements enterrés qui seront gérés par l'Etablissement Public Territorial (E.P.T) Boucle Nord de Seine, dans le cadre de sa compétence et 6 candélabres et des espaces verts qui seront gérés par la Ville. L'avis des domaines a évalué le bien à une valeur approximative de 116 250 €.

Il est demandé à la Ville d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section F n° 387 et section F n° 382 au prix total de 116 250 € Hors Droit (H.D) et Hors Taxes (H.T).

M. PELAIN, Maire :

Merci. Pas de remarques ? Pas de questions ? Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'acquisition des parcelles cadastrées section F n° 387 et section F n° 382 au prix total de 116 250 € Hors Droit (H.D) et Hors Taxes (H.T).

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

15- Approbation du contrat d'acquisition par la Commune de Villeneuve-la-Garenne du bateau stationnaire « Jade » situé au 257 quai d'Asnières à Villeneuve-la-Garenne

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

La péniche Jade qui a accueilli l'auto-bateau école par le passé est à vendre. Située au 257 quai d'Asnières, elle permet à la Ville, en la rachetant, de maîtriser le développement des activités sur les quais de Seine. Pendant 7 ans, une convention d'occupation du domaine public avec VNF amènera la Ville à y installer des activités tertiaires avant d'élaborer un projet d'usage définitif pour ce bateau à quai, lors du renouvellement de la convention d'occupation du domaine public. Après contrôle technique du bien et négociations, la Commune achète la péniche pour un montant de 210 000 € comprenant un séquestre de 50 000 € permettant de vérifier l'état de la coque et les travaux de réparation nécessaires. Pour information, seront développées sur le domaine communale à proximité de la péniche à titre éphémère, des activités de restaurations légères afin de commencer à installer les premiers usages de convivialité sur les quais.

Sur la base de tous ces éléments d'information, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition de la péniche « Jade » et d'autoriser ensuite Monsieur le Maire à la signer.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? M. PELEAU.

M. PELEAU :

Monsieur le Maire, vous rappelez tout à l'heure le contexte économique et là d'un seul coup on se retrouve à acheter une deuxième péniche. Donc je ne comprends pas l'urgence et l'importance d'acquérir ce bateau qui ne pourrait être utilisable que dans un avenir lointain, dans un quartier peu pratique où le stationnement reste difficile. Donc il me semble qu'il y a d'autres priorités en investissement plutôt que celui de racheter une deuxième péniche. Merci.

M. PELAIN, Maire :

Juste 2 éléments. Si on revient sur la question des navettes où on a échangé tout à l'heure, il y a un sujet de fonctionnement et d'investissement. Le problème sur les navettes, ce n'est pas l'investissement, c'est le budget de fonctionnement puisque c'est un budget de fonctionnement qui serait très élevé. C'est sur ce point-là que nous recherchons à être accompagné. Pour ce qui est du Jade, donc on est simplement sûr de l'investissement, ce qui est totalement différent, d'un budget d'investissement qui s'équilibre.

Et l'idée, c'est de pouvoir se projeter, je le dis régulièrement, on ne transforme pas une ville en quelques années, mais mon projet, notre projet avec l'équipe, il est sur 15 ans et donc il nous semblait important de commencer à poser des jalons sur la reconquête des quais de Seine. Vous savez que ces quais de Seine seront réhabilités. Cette péniche est à l'abandon depuis maintenant de nombreuses années. Nous allons pouvoir y mettre une activité économique qui redynamisera le centre-ville, ainsi que les commerces de proximité du centre-ville et ensuite nous pourrons travailler en temps masqué sur une activité de restauration et de loisirs.

Pas d'autres remarques ? Merci. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 1 abstention. Des votes pour ? Je vous remercie. C'est adopté à la majorité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'acquisition de la péniche « Jade » et d'autoriser ensuite Monsieur le Maire à la signer.

Pour : Liste majoritaire
M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire
Abstention : M. Erick PELEAU

16- Approbation de la suppression de la servitude de passage au profit de la Ville et de la rétrocession de la future placette sise boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

Dans le cadre de l'opération COGEDIM METROPOLE qui prévoit la livraison de 640 logements, la gestion des espaces privés / publics a été revue au regard de la sécurité des usages et de l'optimisation des dépenses de fonctionnement communales. A cet effet, a été prévue une résidentialisation de la voie boisée traversant les immeubles, dont l'entretien reste à la charge exclusive des copropriétés. Cette résidentialisation permettra d'éviter la dégradation des espaces verts au vu de la proximité des immeubles avec le centre commercial du QWARTZ enregistrant 9 millions de visiteurs par an. En contrepartie, le promoteur rétrocède à la Ville une nouvelle placette agrandissant l'espace public et améliorant les flux, prévoyant un mobilier urbain de qualité et une œuvre d'art. Les échanges de parcelles sont décrits dans la délibération et l'acte authentique.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver la signature par la Ville de l'acte complémentaire portant sur l'abandon de la servitude de passage du 6 boulevard Gallieni au Quai du Moulin de Cage (voie rapide de véhicules) en passant par le 4-5 rue de la Bongarde à Villeneuve-la-Garenne stipulée dans l'acte du 21 décembre 2021 ;
- D'approuver le projet d'acte portant sur l'acquisition à titre gracieux par la Ville de la future placette aménagée par la SNC COGEDIM METROPOLE sur les parcelles cadastrées section O 89 et O 91 au 6-8 boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne, après achèvement de l'ensemble immobilier.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? M. MASSOU.

M. MASSOU :

Dans un premier temps, je me suis dit, c'est dommage que les Villéno-garennois n'aient plus accès à la Seine par cette voie-là paysagère. Bon je comprends l'objectif de résidentialisation, mais ce que je ne comprends pas, c'est que je trouve que l'échange entre l'ampleur du terrain qu'on leur laisse, qui valorise quand même fortement la construction, et la petite surface de placette qui apparaît plus comme un prétexte pour valider le projet que comme un apport réel à la Ville. On aurait pu, je pense, négocier mieux que ça pour obtenir plus.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Pas d'autres remarques ? Juste pour préciser, l'important, c'est que cette coulée verte existe, c'est près de 120 arbres qui vont être plantés. Vous avez compris donc pourquoi elle est résidentialisée, 9 millions de visiteurs au QWARTZ par an, vous imaginez la gestion pour la Ville d'un tel espace vert. Donc c'est pour ça que dans le début de vie de ce nouveau quartier, nous préférons travailler dans ce sens. Et puis cette place est une belle place en entrée de ville qui valorisera justement notre entrée de ville et l'entrée de ce nouveau quartier.

Pas d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La signature par la Ville de l'acte complémentaire portant sur l'abandon de la servitude de passage du 6 boulevard Gallieni au Quai du Moulin de Cage (voie rapide de véhicules) en passant par le 4-5 rue de la Bongarde à Villeneuve-la-Garenne stipulée dans l'acte du 21 décembre 2021 ;

Le projet d'acte portant sur l'acquisition à titre gracieux par la Ville de la future placette aménagée par la SNC COGEDIM METROPOLE sur les parcelles cadastrées section O 89 et O 91 au 6-8 boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne, après achèvement de l'ensemble immobilier.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

17- Bilan annuel des cessions et des acquisitions immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2024

Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS

Selon les dispositions du Code général des collectivités territoriales, les collectivités doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan est annexé au compte administratif et comporte outre la délibération, le tableau des cessions et acquisitions immobilières effectuées en 2024. Le tableau ci-après présente le détail des acquisitions et cessions pour l'année 2024.

Sur la base de tous ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2024.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Allez-y M. MASSOU.

M. MASSOU :

Il y a un an, même un peu plus puisque c'était le 31 janvier 2024, il y a eu une décision municipale concernant les locaux du McDo. Quid de son devenir ? Parce qu'un an, il ne se passe rien. Vous avez quoi comme projet ? Donc c'est une question de curiosité, mais pas simplement. Je trouve que c'est dommage qu'un local en centre-ville, aussi bien placé et avec une belle surface, soit inutilisé.

M. PELAIN, Maire :

M. MASSOU, la politique est un temps long, vous le savez, vous apprenez la patience. Un an pour transformer un fonds de commerce comme celui-là, au final c'est très court. Pour votre information, les travaux vont commencer au printemps et tout le travail en temps masqué qui est un travail administratif lourd est maintenant derrière nous. Pareil, vous auriez pu dire la même chose pour le Rajpoot où les travaux sont en cours et la pâtisserie ouvrira en mars, et cetera, et cetera. Donc un an, ça peut être long, le temps de l'urbain n'est pas le temps de l'humain, vous le savez, mais au final, on va arriver à une ouverture dans ces locaux de cette nouvelle activité en principe après l'été.

Pas d'autres remarques ? Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2024.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

18- Approbation de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) avec la Caisse des Allocations Familiales (C.A.F.)

Rapporteur : Mme Khady FOFANA

La Convention Territoriale Globale est un accord-cadre politique signé entre la C.A.F et les collectivités territoriales ou les intercommunalités. Elle a pour objectif d'associer l'ensemble des partenaires locaux à la définition du projet social de territoire et à l'organisation de l'offre de service aux familles. Le renouvellement de cette convention avait pour objectif de penser un projet de territoire et de mettre en œuvre conjointement les mesures nécessaires pour :

- Préserver le fonctionnement des services aux familles ;
- Soutenir les actions prioritaires et le développement de nouvelles réponses aux besoins des habitants ;
- Accompagner les familles dans l'accès à l'ensemble de leurs droits ;
- Faciliter la coordination des interventions sur le territoire.

L'engagement dans la démarche « C.T.G » ambitionnait de créer un cadre contractuel plus transversal et plus stratégique qui permette d'assurer la pérennité des financements et de mobiliser l'ensemble des interventions et des moyens de la C.A.F afin de pourvoir aux besoins du territoire dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, handicap et logement. Ainsi dans une volonté d'articuler leur savoir-faire et de partager une vision commune de réponse aux spécificités du territoire communal et de favoriser son développement, la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la C.A.F des Hauts-de-Seine souhaitent consolider ce partenariat stratégique, matérialisé à terme par le renouvellement et la signature d'une nouvelle Convention Territoriale Globale.

Par conséquent, et sur la base de tous ces éléments d'information, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la Convention territoriale globale (C.T.G).

M. PELAIN, Maire :

Merci. Des remarques ? Des questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La Convention territoriale globale (C.T.G).

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

19- Approbation et signature d'une convention de partenariat entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Villeneuve-la-Garenne

Rapporteur : Mme Fatima AZZIZ

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) constitue l'outil privilégié de la Ville pour animer et développer l'action municipale dans le champ social notamment dans les domaines de la solidarité, de la santé, du handicap et de l'intergénérationnel. La Ville de Villeneuve-la-Garenne attribue annuellement au C.C.A.S une subvention d'équilibre. Par ailleurs, elle lui apporte divers concours permettant d'optimiser l'utilisation des fonds publics et de garantir la cohérence globale de fonctionnement des services, ceux de la Ville et ceux du C.C.A.S. La Ville et le C.C.A.S de Villeneuve-la-Garenne avaient signé en 2021 une convention définissant les modalités de leur coopération, favorisant ainsi un partage d'expertise et de moyens. Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2024, il convient de la renouveler pour une période de 3 ans.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et le C.C.A.S de Villeneuve-la-Garenne.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Pas de remarques ? Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et le CCAS de Villeneuve-la-Garenne.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

20- Approbation d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et la gestion d'un distributeur automatique de denrées alimentaires

Rapporteur : M. Arnaud PERICARD

Monsieur le Maire, chers collègues, certainement la délibération la plus importante de la soirée, qui va susciter un débat riche et nourri.

La convention d'occupation du domaine public conclue entre la Commune de Villeneuve-la-Garenne et la société « DALTYS NORD » relative à la mise à disposition et l'exploitation commerciale de distributeurs automatiques de denrées alimentaires au sein de certains bâtiments communaux arrivera à échéance le 28 février 2025. Afin d'assurer la continuité du service de la distribution automatique de denrées alimentaires, la Ville a lancé un appel à manifestation d'intérêt « AOT24-002 » publié le 28 octobre 2024. La société « MAXICOFFEE SOLUTIONS IDF » a adressé sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt en vue de l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et la gestion du distributeur automatique de denrées alimentaires au sein de certains bâtiments communaux pour une durée de 5 ans. Aucun autre candidat n'a déposé une offre similaire.

Il est proposé au Conseil municipal de délivrer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public à la société « MAXICOFFEE SOLUTIONS IDF » selon les dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Je suis à la disposition de cette Assemblée pour lancer le débat.

M. PELAIN, Maire :

Merci M. PERICARD.

M. PERICARD :

Je crois qu'il y a une question justement.

M. PELAIN, Maire :

On va couper les micros pour laisser parler M. MASSOU. Non, pas de question ? Si M. MASSOU.

M. MASSOU :

Que M. PERICARD s'occupe des distributeurs, c'est très bien. Mais moi j'avais quand même une question, c'est que je ne sais pas si c'est juste un renouvellement ou une transformation parce qu'on est quand même sur ces questions-là avec des évolutions d'exigence sur la qualité, sur l'origine des produits, sur le contenu en sucre, en apports divers. Est-ce qu'il y a dans cet appel d'offres et dans ce marché des contraintes qui imposent que pour le personnel et les utilisateurs, puisqu'au cinéma je ne pense pas que ce soit que le personnel, ça sera aussi les spectateurs qui l'utiliseront, soient assurés qu'ils ne dégradent pas leur santé en consommant des produits issus de ces distributeurs.

M. PERICARD :

C'est une demande qui a été faite auprès des services par la majorité et je vais demander aux services de vous fournir tous les renseignements sur cette question précisément car là, je n'ai pas le marché précisément sous les yeux.

M. PELAIN, Maire :

Merci pour ces débats très intéressants. Pas d'autres remarques ? Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **DELIVRE**

Une autorisation d'occupation temporaire du domaine public à la société « MAXICOFFEE SOLUTIONS IDF » selon les dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

21- Autorisation de la prise de participation de la Ville de Asnières-sur-Seine dans la Société Publique Locale (S.P.L) SEINE PARK et approbation des modifications des statuts et du pacte d'actionnaires de la SPL SEINE PARK

Rapporteur : M. Frédéric RARCHAERT

La Ville de Clichy-la-Garenne et la Ville de Villeneuve-la-Garenne ont créé la S.P.L SEINE PARK immatriculée le 24 avril 2023 dédiée à la gestion du stationnement en ouvrage et en voirie. La Ville de Asnières-sur-Seine a souhaité réfléchir sur les différents modes de gestion du stationnement en ouvrage et en voirie afin notamment d'optimiser et d'introduire une meilleure cohérence dans le développement de sa politique des mobilités. Pour ce faire, elle souhaite s'orienter vers la meilleure structure à même de répondre aux nouveaux enjeux du stationnement, et il apparait que la Société Publique Locale (S.P.L) est la forme juridique la plus adaptée pour répondre aux besoins de la Ville de Asnières-sur-Seine.

Les statuts de la S.P.L SEINE PARK doivent dès lors faire l'objet de modifications visant notamment à permettre la prise de participation de la Ville de Asnières-sur-Seine par le biais d'une augmentation du capital social de la S.P.L SEINE PARK (et les modifications qui lui sont liées). Parallèlement, il convient également de modifier le pacte d'actionnaires, ainsi que le plan d'affaires de la SPL SEINE PARK, définissant les règles principales que chacun s'engage à respecter dans le cadre du fonctionnement et de l'administration de la S.P.L SEINE PARK, ainsi que les modalités de gouvernance ou d'évolution de la structure.

Sur la base de tous ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser la prise de participation de la Ville de Asnières-sur-Seine dans la S.P.L SEINE PARK par le biais d'une augmentation du capital social comme décrite ci-dessus, ayant pour objet la gestion du stationnement en ouvrage et en voirie, dans le cadre de la concession ;
- Approuver la modification des statuts de la S.P.L SEINE PARK ;
- Approuver la modification du pacte d'actionnaires.

M. PELAIN, Maire :

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**

La prise de participation de la Ville de Asnières-sur-Seine dans la SPL SEINE PARK par le biais d'une augmentation du capital social comme décrite ci-dessus, ayant pour objet la gestion du stationnement en ouvrage et en voirie, dans le cadre de la concession ;

- **APPROUVE**

La modification des statuts de la SPL SEINE PARK ;
La modification du pacte d'actionnaires.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

22- Débat d'orientation budgétaire 2025 pour le budget principal de la Ville

Rapporteur : Mme Carine BANSEDE

La loi en date du 6 février 1992 dite loi « ATR » (Administration Territoriale de la République) a créé l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Vous avez pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire qui vous a été transmis au préalable.

Je donne la parole à Monsieur le Maire.

M. PELAIN, Maire :

Merci Mme BANSEDE.

Chers collègues, nous y sommes, c'est le moment du débat d'orientation budgétaire à travers ce rapport qui vous est présenté. C'est un moment fondamental pour lequel je voudrais avant toute chose prendre le temps de remercier ici les acteurs de ce document et de ce qu'ils recouvrent. Le ROB, ce n'est pas simplement un précis de chiffres, de statistiques et de formules, loin de là, il est avant tout l'aboutissement d'un travail de longue haleine entamé dès septembre 2024 qui englobe, dans une même énergie et une même dynamique, l'ensemble des services, l'ensemble des élus de ma majorité municipale dans leur délégation respective dont je salue ici d'ailleurs l'implication, et bien sûr l'articulation de toutes ces forces vives, notre direction générale. Le travail sur le ROB fédère toutes les équipes au service du projet politique que nous défendons. Il a cela de particulier qu'il conduit la pensée à l'objectif, qu'il prépare les outils à l'action, qu'il rend possible le projet politique que nous menons. Qu'on se le dise, le rapport d'orientation budgétaire est un outil précieux qui nous donne le cadre de notre action, qui image l'ambition que nous portons et cela en transparence avec l'ensemble des élus du Conseil municipal, mais surtout envers les villénois. Alors si ce ROB est l'outil de l'action que nous menons, les villénois sont le moteur de notre pensée, l'envie de notre devenir commun. Quand je parle de transparence à l'égard de nos concitoyens, je veux leur dire que chaque ROB que nous avons établi depuis que nous avons été élus s'inscrit dans la même dynamique, la même rigueur, le même soin de faire en sorte de tenir nos promesses et de conduire les projets que nous pensons, construisons, défendons et portons au quotidien. Nous restons fidèles à nos engagements, nous restons fidèles à nos préoccupations. Qu'on se le dise également, Villeneuve-la-Garenne, porte d'entrée des Hauts-de-Seine, dispose d'un énorme potentiel de développement. Ses atouts sont considérables. La richesse de son histoire, la proximité avec Paris, la force d'un territoire inspirant et elle continue sans relâche à relever de nombreux défis. Les élus que nous sommes en sont les garants. D'ailleurs certains ont pu dire que nous ne dépensions pas assez, que l'on faisait les choses à minima, d'autres ont pu dire que l'on dépensait trop jusqu'à la gabegie. Or si finalement d'aucun n'arrive à s'accorder, cela me donne l'intime conviction que nous agissons au bon endroit, avec la bonne mesure et le bon tempo. Je considère assurément que les villénois méritent ce qu'il y a de meilleur pour eux, pour la Ville elle-même, pour nos enfants, pour nos jeunes, pour nos seniors, chaque personne qui appartient à Villeneuve-la-Garenne, qui compose son histoire. Là où la Ville s'était endormie, aucun projet n'était sorti de terre pendant plus de 10 ans, j'ai la fierté avec mon équipe municipale de pouvoir comptabiliser plus de 50 projets lancés. Et cette ambition se regarde et se mesure sur plusieurs plans. Le présent ROB vous le démontre. Il a pour vocation d'éclairer le futur vote des élus sur le budget et la collectivité. Vous le savez, le ROB comprend à la fois les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Il présente aussi des engagements pluriannuels et enfin des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette, contracter les perspectives pour le projet de budget. Plus largement, le rapport d'orientation budgétaire constitue l'un des temps forts de la vie d'une ville. Il est l'occasion de prendre du recul sur l'action menée, de mesurer les résultats concrets que nous avons obtenus et de fixer le cap des projets à venir. Il permet de mettre en œuvre la politique qui continuera à être menée sur notre territoire pour l'exercice 2025, mais plus encore, il engage notre Ville pour les années futures. Derrière les indicateurs financiers, il y a des choix politiques structurants, des projets d'ampleur et une vision de l'action qui doit être menée au service des villénois. Le DOB, c'est aussi le temps du bilan tout autant que celui de la perspective. Débattre du cadre budgétaire, c'est choisir une direction pour notre Ville en mesurant ses atouts, et ils sont nombreux, tout en ayant conscience des défis auxquels nous devons faire face. Pour cette année 2025, nous continuerons à nous tourner vers l'avenir car les projets de demain se pensent dès aujourd'hui. C'est le cas par exemple des 3 équipements publics importants qui verront le jour ces prochaines années, l'école Jean Moulin, la Maison de la vie associative, ainsi que la médiathèque et son théâtre dont les concours d'architectes arrivent à leur terme.

Depuis 2020, j'ai souhaité que Villeneuve-la-Garenne retrouve l'ambition architecturale qu'elle n'osait plus espérer pour elle-même. C'est dans cette même optique que nous avons pensé la future halle de marché, dont les travaux ravissent l'œil et l'esprit chaque jour qui passe, une structure impressionnante, un bâtiment aussi harmonieux que remarquable dans son architecture, responsable dans sa conception et pratique dans ses usages. Après l'été prochain et l'installation des commerçants, nous organiserons d'ailleurs un temps d'inauguration pour célébrer l'aboutissement de ce beau projet, promesse d'un centre-ville exemplaire. De nombreuses avancées concrètes continueront à se déployer en 2025. Je pense par exemple à l'extension de l'hôpital Nord dont les travaux ont débuté et permettront l'installation d'un centre d'imagerie d'excellence. On peut également citer le début du forage à l'été en vue du déploiement de la géothermie pour verdir notre réseau de chaleur, réduire et stabiliser le coût de l'énergie pour les villénogarennais. La liste de nos équipements sportifs continuera à s'agrandir cette année avec la livraison d'un terrain de football 5-5 dès le mois prochain, des terrains de padel, ainsi qu'un nouveau club House et des vestiaires pour la sélection féminine de l'AVG football. Je pense aussi à la livraison du gymnase Jules Verne ou encore la reprise de Cattiau que nous allons réhabiliter. Plusieurs opérations immobilières seront livrées dans les mois à venir sur les quais de Seine ou dans le quartier de la Bongarde par exemple. Alors que tant de français ont des difficultés à se loger convenablement, je suis fier d'être un maire bâtisseur qui permet la construction de logements de qualité sur un territoire comme Villeneuve-la-Garenne. Par ailleurs, depuis le début de mon mandat en juillet 2020, j'ai souhaité par cette nouvelle majorité apporter de vraies réponses aux habitants. Nous poursuivons cette logique en 2025. Les attentes sont nombreuses. J'en suis convaincu, la Commune doit rester avant tout le premier niveau de proximité avec ses administrés. Les agents de la ville sont les acteurs au quotidien du service public local et de cette proximité. Il nous revient, en notre qualité d'élu, de leur donner les moyens de leurs actions.

Sur tous les plans, nous agissons. Sur le plan de la sécurité à travers une police municipale stabilisée et de qualité avec une équipe de 23 agents affectés, sur le plan des services à la population à travers l'amélioration constante de l'accueil des habitants avec le label Qualivilles, le lancement cette année des travaux du nouveau centre administratif, le développement du pôle handicap et de la feuille de route écrite dans la charte, l'aide à l'installation des centres de santé à la Banane, centre de santé du Nord, l'ouverture d'un nouveau lieu de parentalité géré par la Croix Rouge en lieu et place de l'ancien dispensaire, le déploiement de la médiation et de la lutte contre le harcèlement scolaire, la lutte contre les violences faites aux femmes et celles en faveur de l'égalité des femmes-hommes. Sur le plan de l'éducation et de la jeunesse, qui reste la première dépense de la Commune, nous renforçons les équipes éducatives avec la prise en charge de 2 postes supplémentaires pour la réussite éducative et le bien de nos enfants, nous augmentons le nombre de stages de révision à destination des 6-25 ans et de l'accompagnement à la scolarité, nous maintenons l'attribution des kits scolaires aux élémentaires tout en augmentant la dotation des fournitures scolaires. À noter également que nous créons un Conseil local de la jeunesse, nous maintenons des séjours du secteur Jeunesse en France et à l'étranger ou encore nous confirmons le renouvellement et la diversification de l'offre culturelle avec la redynamisation du cinéma, avec plus de films proposés, l'obtention également d'un nouveau partenariat avec le musée Branly. Et enfin la demande de labellisation du Conservatoire à Rayonnement Communal. En matière de cadre de vie et d'animation locale, nous poursuivons les temps forts à destination de la population contribuant au bien-vivre ensemble intergénérationnel à travers de nombreuses actions, le Villeneuve gaming, l'Egal Run, le village olympique durant la période estivale, les animations, le marché de Noël, le marché aux fleurs, le feu d'artifice du 14 juillet, le forum des associations, le Villeneuve Comedy Club ou encore la Fête de la Ville seront donc au rendez-vous. N'oublions pas de citer enfin le maintien très symbolique des illuminations de Noël, la relance de la dynamique commerciale du nouveau marché alimentaire qui va d'ailleurs de concert avec l'ouverture de nouveaux commerces et nouveaux restaurants en 2025.

Pour conclure, les projets ne manquent pas et ne sont possibles que grâce à l'implication de chacun d'entre vous. Si le ROB livre des chiffres clés, il rappelle aussi nos principales missions et je vous donne par cette intervention tout le sens que nous y mettons. Nous traçons ainsi et indéniablement les perspectives, nos perspectives pour les années à venir et cet avenir, continuons à le construire ensemble. Je vous remercie.

Je vous donne donc la parole. Ne vous disputez pas. M. LAGARDE.

M. LAGARDE :

Je pense que je vais être plus court donc peut-être que c'est mieux que je commence effectivement. Pour ma part, il n'y a pas de surprise, je suis plutôt très positif sur ce qui est engagé et ce qui est en train d'être mis en place. Voilà ça bouge, on est dans une Ville où pour moi-même j'y suis depuis 17 ans et effectivement, on sent que ça progresse, c'est très bien, je m'en félicite. J'avais une grosse interrogation quand même puisque je m'étais engagé personnellement quand on m'avait demandé de voter pour l'augmentation de la taxe foncière, donc c'était un sujet qui avait été un petit peu chaud parce que forcément il fallait payer plus et puis moi j'étais pour payer plus, moi-même étant propriétaire, ça ne me dérangeait pas et je voulais montrer un allant, mais j'avais une réticence sur la nécessité de réduire la dette. C'est-à-dire qu'on prenne plus, d'accord qu'on paye plus, mais il faut quand même que cet argent qui arrive soit dépensé de manière intelligente pour qu'en plus la dette continue de baisser et c'est ce que je vois et donc ça, ça me réjouit puisque malheureusement ce n'est pas quelque chose qu'on voit au niveau gouvernemental, au niveau de l'État. Je suis rassuré et content et satisfait et je vous remercie.

M. PELAIN :

Merci. M. MASSOU. Satisfait et content peut-être. Allez.

M. MASSOU :

Ah bah il y a un consensus qui se dessine, mais ça fait longtemps que je demandais un éclaircissement, il vient. Bien. Nous le savons tous, ce débat d'orientation budgétaire n'aura aucune influence sur le budget puisqu'il est déjà bouclé. Les chiffres sont dans le document. Je pense que le budget lui-même doit être en cours d'impression, mais donc la question récurrente, je la repose, mais il vaut mieux se répéter que se contredire, à quoi sert-il ? Alors je pense quand même qu'il y a une utilité, c'est de permettre à chacun d'exprimer sa vision politique des choix opérés localement. Et cette année, dans un contexte qui détermine pour beaucoup une part de ces choix. Alors il y a une partie des éléments du contexte qui sont décrits dans la note des OB, je ne les reprends pas, sur la situation mondiale, sur la situation en France, sur le budget qui est en train d'être adopté, bref c'est dans la note. Mais de mon point de vue, il manque une dimension essentielle, pour moi essentielle en tous les cas. Pourquoi sommes-nous dans une telle situation de difficulté des politiques publiques du local au national, malgré votre discours d'un optimisme sans crainte. Je ne suis pas sûr que ce soit aussi simple que ça aujourd'hui dans la gestion des communes et des autres collectivités. Je dirais même que la caricature de ce qui se passe aujourd'hui, aux États-Unis par exemple, avec le choix de liquider tous les services publics en licenciant à tour de bras pour permettre aux acteurs privés de prendre la place pour des intérêts spéculatifs de court terme et en sacrifiant les intérêts de la population et des citoyens illustre les idéologies en cours là-bas, mais aussi ici depuis des années sous des gouvernements différents. Le leitmotiv assumé par toutes les forces politiques du centre, de droite, d'extrême droite, c'est qu'il y a trop de prélèvements, trop d'impôts et qu'il faut libérer l'initiative privée en réduisant les dépenses publiques. C'est quand même derrière cette bataille idéologique permanente et récurrente, et qui en plus sans doute a imprégné de nouvelles couches sociales, c'est tout notre modèle social qui est depuis des décennies mis en cause avec les résultats que l'on connaît sur la dégradation de services de santé, d'éducation, de sécurité publique, de justice, bref un cercle vicieux s'est instauré. Plus les services publics se dégradent, plus les populations se demandent à quoi servent leurs impôts. D'un côté donc dégradation des services publics et aggravation des inégalités. Tous les chiffres, tous les rapports le démontrent, les riches de plus en plus riches, les pauvres de plus en plus pauvres, avec en plus, un nivellement par le bas de la pyramide des salaires où on écrase l'ensemble des salaires au niveau du SMIC.

Mouvement qui accentue les demandes de solidarité où les communes notamment sont en première ligne, en contradiction avec les moyens publics d'y répondre. Cette dégradation des services publics conduit à un transfert de demande vers le privé et les collectivités locales, bref on est dans un cercle vicieux qui à terme dégrade fortement la qualité de vie dans ce pays et dans les territoires. L'explosion des établissements de santé privés pilotés par de grands groupes, l'accentuation des demandes vers les écoles privées, le transfert aux collectivités des politiques de sécurité, autant d'éléments qui caractérisent ces choix politiques nationaux. L'effet de ces transferts est pervers. Plus le recours au privé s'accroît, plus le rejet des prélèvements publics grandit. Évidemment quelqu'un qui se sert à terme que du privé se demande pourquoi il paye des impôts et donc accentue la pression sur « *il faut les baisser, il faut les baisser, il faut les baisser* ». Les parents qui aujourd'hui choisissent par exemple des écoles privées se demandent pourquoi payer des impôts pour financer l'école publique qu'ils n'utilisent pas. Cercle vicieux. Votre choix réaffirmé de confier au privé le 3^e collège puisque dans les OB, il apparaît que vous avez un dépôt de garantie pour le terrain de 125 000 €, on aimerait savoir où se situe ce terrain mais enfin, ce n'est pas le sujet, pour le 3^e collège, participe de cette dégradation des services publics et du rapport au vivre ensemble dans la solidarité dans un département qui a les moyens de construire un collège public de qualité sur fonds publics. Ce choix est révélateur de votre vision d'avenir de notre commune. Petit à petit, essayer de remplacer les populations actuelles en attirant des couches sociales supérieures en leur promettant un collège où ils pourront se retrouver entre eux. C'est l'opposé de ce qu'il faudrait faire pour que ces populations nouvelles permettent au contraire une plus grande mixité sociale dans les collèges publics existants ou à venir si nécessaire. Nous vous l'avons déjà dit, oui Villeneuve-la-Garenne doit se transformer, il n'y a aucun sujet, ça fait des années, même des décennies qu'on le demande, mais en gardant son âme et en restant elle-même. Nous ne sommes pas de ceux qui idéalisent le passé, comme certains à ma gauche mais qui ne sont pas là ce soir, qui idéalisent le passé en véhiculant des thèmes réactionnaires sur un Villeneuve à l'écart du reste du monde, isolé en village où il ferait bon vivre entouré de populations dont il faudrait les protéger, se protéger. Le temps des maisons au bord de Seine qui servaient de lieux de loisirs et d'escapade amoureuse pour artistes parisiens fortunés est révolu. C'était dans les années 30, il y a presque un siècle. Aujourd'hui vous utilisez les opportunités foncières pour construire en bord de Seine et ailleurs. C'est une nécessité au vu de l'ampleur de la crise du logement en Ile-de-France. Mais dans ces réalisations par des promoteurs privés, au-delà des quelques Villéno-garennois qui ont les moyens d'acheter, vous devriez penser plus à tous ceux qui attendent des logements locatifs accessibles. Vous le savez, ils sont nombreux, souvent de jeunes salariés dont les ressources les empêchent d'acheter ou de louer au prix du marché privé. Notre proposition est simple, dans chaque nouvelle construction, réserver 30 % des logements à des bailleurs sociaux. C'est ce qu'avait fait le Logement du Fonctionnaire dans la résidence des Impressionnistes au centre-ville. C'est ce qu'ont fait les 3F dans la nouvelle construction d'Icade sur les quais de Seine. Pourquoi ne pas généraliser à l'ensemble des opérations immobilières cette démarche conciliant programme immobilier et réponse aux demandeurs de logements sociaux accessibles. Associer des bailleurs sociaux demande une volonté politique, mais aussi se pose la question du rôle de QUODAM, censé être au service de la Ville et de ses habitants. Accueillir un espace de vente pour une opération privée est une chose, s'engager pour élargir le parc de logements accessibles dans les nouvelles constructions en est une autre que nous ne voyons pas aujourd'hui. Je suis toujours aussi dubitatif sur la cohérence architecturale et d'aménagement de ces nouvelles réalisations. Je pense principalement au boulevard Galliéni, où projet après projet la vision de l'ensemble est difficile à cerner. Je reste aussi toujours perplexe sur la démolition des 480 logements à la Caravelle. Comment Hauts-de-Seine Habitat a-t-il pu laisser se dégrader autant ces logements et pourquoi le choix d'une rénovation massive n'est-il pas étudié ? Je vous conseille de ce point de vue de lire dans l'édition du Parisien d'hier, je crois celle du 12 février, l'article sur la déconstruction de la cité Gagarine à Ivry-sur-Seine et la capacité du narcotraffic à s'adapter à ces démolitions et à ces reconstructions, y compris durant le chantier. Donc ne créons pas d'illusions sur la résolution du problème en démolissant. La construction du budget 2025 ne laisse pas de marge à l'initiative de notre Assemblée. Nous sommes tributaires de l'impact des choix gouvernementaux et du bon vouloir des autres collectivités à nous aider. Nos 2 seuls leviers sont la taxe foncière et l'emprunt. Taxe foncière dont les bases vont augmenter de 1,7 % et l'emprunt qui explose cette année. Notre démocratie est mise à mal.

Des élus qui ne disposent pas des leviers sur les ressources deviennent de simples relais des choix gouvernementaux. C'est un peu la situation dans laquelle nous sommes. Choix que vous devez partager, je crois, avec le Gouvernement, vu la composition politique de votre majorité en phase avec la composition politique des gouvernements successifs sous le président Macron. Et donc j'ai du mal à comprendre comment vous pouvez continuer à être dans cette logique-là avec des effets locaux négatifs pour la gestion communale et continuer à soutenir ces politiques nationales. Gouvernements qui petit à petit ont privé notre capacité à décider des ressources en supprimant la taxe d'habitation et la taxe professionnelle dont nous fixions les taux localement. Evidemment la taxe professionnelle était dangereuse puisqu'elle permettait aux collectivités de décider ce que devait payer les entreprises présentes sur le terrain en termes de contributions à la solidarité locale. Et donc aujourd'hui, évidemment nous n'avons plus aucune possibilité d'influer sur le prélèvement sur les entreprises localement. Mais pourquoi se plaindre au moment où l'Association des Maires de France dénonce les pertes de revenus des communes, chiffrée pour Villeneuve-la-Garenne dans le document d'orientation budgétaire à 962 000 €. Vous annoncez une progression des recettes de fonctionnement de 3 429 000 €, soit + 6,3 % et une progression de dépenses de fonctionnement de 3 270 000 € soit + 5 %. Tout va bien dans le meilleur des mondes à Villeneuve-la-Garenne. Donc pourquoi se plaindre. D'où viennent ces ressources alors que toutes les collectivités se plaignent d'une baisse des ressources ? Votre capacité d'autofinancement, par contre, ne s'élèverait qu'à 4 millions environ d'euros pour une prévision de dépenses d'investissements de 68 millions d'euros, conduisant à un recours à l'emprunt de 28 millions d'euros, du jamais vu depuis 2021. Lors de vos vœux à la population, vous disiez que des forces politiques étaient déjà en train de préparer les élections municipales de 2026. Je ne sais pas à qui vous pensiez, mais je suis sûr d'une chose, c'est que vous êtes, vous, en campagne électorale permanente et pour votre dernier budget de la mandature, vous ne lésinez pas sur les dépenses annoncées, alors que vous savez très bien que lors du futur mandat, la nouvelle équipe en place en 2026 découvrira lors du compte administratif que le taux de réalisation sera évidemment très faible. Pour le dernier budget de la mandature, notre Ville aurait besoin d'un budget sincère. Merci.

M. PELAIN :

Merci M. MASSOU. Alors le budget n'est pas encore imprimé. Voilà je vous rassure, on continue à travailler et je vous confirme, rien n'est simple, tout est compliqué, mais ça, ça fait partie du jeu et on s'adapte sans problème. 90 % de réalisations sur 2024, vous verrez, 90 % de réalisations en investissements, c'est du jamais vu. Voilà je vous le dis. Et puis si on a autant en investissements sur cette année sur ce budget 2025, c'est que la Ville se transforme et c'est qu'on bosse clairement. Après, vous avez vu, vous étiez là, vous connaissez très bien cette Assemblée, j'y étais aussi, on s'est quand même endormi pendant 15 ans et le dernier équipement qui a été livré, c'est l'espace Pierre Brossolette, c'était en 2010. Et on est, je vous le rappelle, en 2025 et ça fait 15 ans et donc il n'y avait pas besoin d'emprunter et il n'y avait pas besoin d'investir comme on le fait. On est ambitieux, on transforme la Ville, les projets avancent, ça se voit tous les jours, des livraisons se feront en 2025, et ce n'est pas pour être réélu, c'est juste qu'on fait le boulot, on n'est pas en campagne électorale, on fait le travail, c'est tout. Le travail qu'on a commencé depuis le début du mandat, on a menti à personne, on fait le job et les livraisons sont là. Le service public, vous parlez des dépenses de fonctionnement, on n'a jamais autant renforcé le service public au vu des années ou des mandats précédents. On est une des villes du territoire, voire du département, qui embauche le plus et qui permet justement d'avoir un service public ambitieux et adapté aux besoins de notre population. C'est un choix politique. On devrait être d'accord en principe là-dessus, mais pour le coup, on n'est pas encore tout à fait d'accord, mais tout ça reste constructif et c'est le principal. Concernant les questions de logements, plusieurs choses. On aura livré à peu près 1 200 logements sur le mandat. Je suis un maire bâtisseur et je le dis et là pour le coup on est d'accord. Et dans cette période de crise que nous traversons, qui est cyclique finalement, lorsqu'on a du foncier, on a un devoir moral de construire. On n'a pas le choix. Mais dans ce que nous construisons et ça, vous ne le dites pas, à chaque fois il y a du logement social, à chaque fois il y a du logement intermédiaire systématiquement et il y a aussi de l'accession à 5,5 % ce qui permet à des Villénogarennois de pouvoir investir à Villeneuve-la-Garenne

Et on le voit très bien dans le projet au sud de la Ville, dit le projet que l'on appelle la Colline, au sud du QWARTZ, on a énormément de Villéno-garennois qui ont acheté, c'est des primoaccédants, et ça on en est très fier, mais on est quand même à 58 % de logements social. Pour ce qui est de QUODAM, je pense que vous avez les informations à côté de vous, on a ouvert le CA à l'opposition constructive et donc votre collègue à votre droite pour le coup siège à nos côtés, donc vous avez les informations, notamment sur les différents projets que l'on mène et il n'y a pas de problème là-dessus, tout est totalement transparent. Pour ce qui est de la santé, on n'ouvre pas que des maisons de santé privées, enfin vous l'avez vu, 4 kinésithérapeutes sont arrivés, ce n'est pas une maison de santé privée, 2 médecins qui s'installent à la Banane, ce n'est pas un cabinet privé, des médecins qui s'installent à QUODAM, ce n'est pas une maison de santé privée. Effectivement, on travaille sur la maison de santé du Nord où on travaillait même avec une société privée et justement on se rend compte qu'on est à peu près d'accord là-dessus M. MASSOU, mais vous ne m'écoutez plus, on se rend compte qu'on est essentiellement sur des maisons de santé avec des projets de médecins qui ne sont pas forcément portés par des grosses sociétés privées. Pour le collège privé, on ne va pas débattre, on n'y arrivera pas. J'en suis convaincu parce que j'entends des centaines de familles qui me demandent la possibilité d'avoir un collège privé parce qu'au final, elles quittent la Ville où elles galèrent pour aller dans d'autres collèges privés plus loin. On a déjà 2 collèges publics, on laisse le choix tout simplement au Villéno-garennois. Je n'irai pas plus loin.

S'il n'y a pas d'autre prise de parole, nous devons prendre acte qu'il y a bien eu le débat d'orientation budgétaire. Personne ne s'oppose ou s'abstient sur le fait qu'il est bien eu ce débat ? Donc nous prenons acte que le débat a bien eu lieu.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

Du débat d'orientation budgétaire 2025 pour le budget principal de la Ville.

**Pour : Liste majoritaire
M. Erick PELEAU et M. Jérémie LAGARDE
Villeneuve libre et engagée pour agir
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire**

Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

LE CONSEIL,

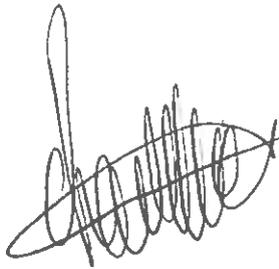
Prend acte :

- *De la communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à **19h30**

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le **11 AVR. 2025**

**La Secrétaire
Rolande CHAVANE**



Pascal PELAIN

**Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris**

*Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du code général des collectivités territoriales,
le présent compte rendu de séance synthétique sera affiché sous huitaine.*

Délais et voies de recours :

Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision.

